

Commune de Flobecq

ETABLISSEMENTS CLASSES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS – DECISION RECOURS

Le Bourgmestre, informe la population que le **PERMIS UNIQUE EN RECOURS** sollicité par la **srl IMMOBILIERE DES COLLINES**, La Houppe 7B à 7880 FLOBECQ, pour **la régularisation des écuries (2 pistes + 1 rond de longe) et mise en œuvre d'une exploitation forestière basée sur le débardage au cheval de trait impliquant la régularisation de 2 hangars**, à La Houppe 7B à 7880 FLOBECQ, a été **refusé** le **15 avril 2024**.

Le présent avis sera affiché du **06 mai 2024 au 27 mai 2024**.

Durant la période d'affichage, la décision peut être consultée à l'Administration communale, rue des Frères Gabreau 27 à 7880 FLOBECQ, **uniquement sur rendez-vous** - Madame Angélique DEPESEMIEER ou Madame Carin GROOTEN au 068/44.70.04 – a.depessemier@flobecq.be – c.grooten@flobecq.be.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.